

Article 65.05

Motion pour une stratégie d'acquisition et de préservation de sites à des fins de logement social

Attendu que 65,6% des ménages montréalais sont locataires et que 23,4% d'entre eux vivent des besoins impérieux de logement (Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2006);

Attendu que 29% de la population montréalaise vit sous le seuil de faible revenu, ce qui signifie 20 778\$ par an pour une personne seule, 31 801\$ pour une famille de 3 personnes (ISQ 2012);

Attendu que 21 561 ménages sont inscrits sur la liste de l'Office Municipal d'Habitation de Montréal dans l'attente d'un logement social (juin 2012);

Attendu que depuis 2006, Montréal n'a obtenu que 7828 nouveaux logements sociaux financés par le gouvernement provincial sur le programme Accès logis soit environ 1000 unités par an;

Attendu que le rôle d'évaluation foncière a augmenté de 20% en moyenne à Montréal entre 2007 et 2011 induisant une difficulté grandissante aux projets communautaires d'habitation pour trouver des sites abordables pour y réaliser des projets;

Il est proposé par Richard Ryan, conseiller du Mile-End, et appuyé de Valérie Plante, conseillère de Sainte-Marie :

Que le comité exécutif mandate le service de la gestion et de la planification immobilière, afin de définir une stratégie d'acquisition et de préservation de sites (terrains et bâtiments) de la spéculation immobilière afin de les réserver à des fins de construction de logements sociaux (coopératives d'habitation ou organismes à but non lucratif).